



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 10 AVRIL 2017 à 8h30

Date de convocation : 4 AVRIL 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : (absents)

Didier CODORNIU, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Henri MARTIN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jacques BLAYA

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume HERAS

Délibération
N°B2017-33

Membres en exercice :	24
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	-
Abstention :	-

Nomenclature Etat : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJET : **VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE** – Itinéraires cyclables et voies de circulation - **Développement d'infrastructures cyclables pour la pratique du vélo dans une optique d'intermodalité (quartiers prioritaires)** - Demande de soutien au titre de la Dotation Politique de la Ville

Par délibération N° C-211/2015 du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la candidature du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à l'appel à projets régional « Approches Territoriales Intégrées » – volet urbain, avec la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois comme co–chef de file et les villes de Narbonne et de Lézignan-Corbières comme partenaires de la démarche.

La candidature a été retenue par la Région, autorité de gestion des fonds européens, le 20/11/2015 et le Grand Narbonne a été désigné organisme intermédiaire, sans subvention globale, de l'ATI urbaine « Narbonne – Lézignan-Corbières : nouvelle donne pour des quartiers solidaires », dont la stratégie vise à permettre un développement économique, social et environnemental des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en lien avec les projets de l'ensemble de ce territoire.

Par délibération N°C-356/2015 du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention précisant la qualité d'organisme intermédiaire pour le Grand Narbonne et les délégations de tâches qui lui incombent à cet effet.

Parmi les projets structurants de la démarche, le Grand Narbonne a inscrit celui du développement d'infrastructures cyclables pour la pratique du vélo dans une optique d'intermodalité (quartiers prioritaires), répondant à la fois aux orientations stratégiques de l'Union européenne et de l'ATI urbaine en matière de mobilité urbaine durable.

Ainsi, l'objectif du Grand Narbonne est, à travers ce projet, de favoriser les interconnexions entre les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville et la gare, de permettre aux populations d'avoir un accès à l'ensemble du territoire par différents modes de déplacement, dont le vélo.

Il vise également à offrir une solution alternative à la voiture pour ce qui concerne les déplacements quotidiens et en particulier les déplacements domicile-travail, à permettre aux personnes n'ayant pas les moyens d'avoir une voiture particulière de se déplacer en répondant à la fois à des enjeux économiques et écologiques.

Le coût prévisionnel du projet de développement d'infrastructures cyclables pour la pratique du vélo dans une optique d'intermodalité (quartiers prioritaires) s'élève à 1 100 000 € HT.

La contribution de la dotation politique de la ville demandée en cofinancement du projet s'élève elle à 330 000 €. Elle sera complétée par une demande de cofinancement auprès du FEDER.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le soutien de la dotation Politique de la Ville, pour un montant de 330 000 €, sur le projet de développement d'infrastructures cyclables pour la pratique du vélo dans une optique d'intermodalité (quartiers prioritaires),

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 26/4/2017
et de sa publication
le : 26/4/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

